

Acteur majeur de l'industrie des lanceurs spatiaux et militaires et agissant dans un environnement concurrentiel de hautes technologies, ArianeGroup considère la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement comme une priorité.

ArianeGroup dispose d'une politique, d'un référentiel et de moyens pour améliorer en continu son Système de Performance et pour atteindre l'excellence en matière de SSE.

# POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT (SSE)



La politique Santé, Sécurité et Environnement a pour objectifs de :

- Développer une culture d'anticipation et de prévention pour maîtriser les risques en Santé, Sécurité au travail et Environnement, au bénéfice des personnels de la société, de ses partenaires, de ses fournisseurs, de ses clients, ainsi que toutes parties intéressées en lien avec ses activités ;
- Garantir la continuité de fonctionnement de l'entreprise en maintenant un haut niveau d'exigence concernant la sécurité de ses installations et en maîtrisant leurs impacts environnementaux ;
- Concevoir, fabriquer, tester et livrer des produits et services intégrant les exigences en Santé, Sécurité et Environnement tout au long de leur cycle de vie.

Pour atteindre ces objectifs, les principes directeurs et de gouvernance suivants sont mis en œuvre :

- Se conformer aux exigences légales en vigueur et aux autres exigences applicables ;
- Identifier les risques pour le personnel, les moyens et l'environnement inhérents à un processus ou une opération et à supprimer les risques ou à défaut réduire leurs effets à un niveau aussi bas que raisonnablement possible avant toute mise en œuvre ;
- Sensibiliser et former tous les personnels amenés à mettre en œuvre une activité ou une opération pouvant présenter des risques ;
- Promouvoir les actions apportant une contribution significative à la protection de la santé du personnel, à l'amélioration de la sécurité et à la protection de l'environnement et prendre en compte ces critères dans l'appréciation de l'activité exercée.

La Direction s'engage à dégager les moyens techniques, financiers et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre de cette politique au sein de chaque établissement.

La Direction des Sites, Sûreté et Contrôle des Exportations coordonne le déploiement et assure le contrôle de la mise en œuvre de cette politique et du référentiel associé avec :

- Les Directeurs d'Établissements qui s'engagent à faire connaître cette politique et à s'impliquer dans sa mise en œuvre auprès de l'ensemble des managers, personnels, partenaires et autres parties prenantes ;
- Les équipes SSE qui s'engagent à promouvoir les meilleures pratiques auprès des managers et des Directeurs d'Établissement afin de garantir un déploiement homogène et des objectifs partagés au sein des processus opérationnels et fonctionnels de l'Établissement ;
- Les managers qui jouent un rôle clef dans la mise en œuvre au quotidien.

L'atteinte de ces objectifs repose également sur l'engagement de tous les collaborateurs à appliquer cette politique.

Le 22/02/2019

Président Exécutif

